



INFORMATIONS

Le contrôleur du travail effectue des contrôles et des inspections au sein d'une entreprise, mais aussi d'un atelier, un chantier ou une exploitation agricole. Il y vérifie le respect des normes.

MISSIONS PRINCIPALES

- Évaluer les conditions d'hygiène et de sécurité des entreprises.
- Vérifier le respect des contrats de travail, les salaires et les normes sociales.
- Enquêter sur des accidents de travail.
- Exiger la fermeture d'une entreprise ou d'un chantier si les normes ne sont pas respectées.

QUALITÉS REQUISES

Être rigoureux, avoir le sens de l'observation, le sens du contact, être solide nerveusement

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un contrôleur du travail en début de carrière est d'environ **1 400 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (niveau baccalauréat).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Composition** sur un sujet d'ordre général, 3h (coef. 4).
2. Le candidat choisit **une épreuve parmi les trois** suivantes, 3h (coef. 3) : composition sur un sujet juridique (droit administratif ou droit du travail), questions d'économie, résumé de texte.
3. **Épreuve facultative de langue** : traduction d'un texte rédigé en langue étrangère (au choix : anglais, allemand, arabe, espagnol, italien ou russe), 1h30 (coef. 1).

ADMISSION

1. **Entretien avec un jury** à partir d'un texte de portée générale, 40 mn (coef. 3).
2. Interrogation sur **un sujet au choix parmi** : l'organisation constitutionnelle de la France, les institutions communautaires (30 mn, coef. 2).